L'ASSURANCE MONT-ROYAL
Compagnie Indépendante (incendie)
Bureaux : 1720 rue Notre-Dame
Coin St-François-Xavier, MONTREAL
RODOLPHE FORGET, Président.
J. E. CLÉMENT, Jr., Gérant-Général.

Assurances

GARANTIES ET ALLEGATIONS

Discours prononcé par M. A. F. Shaffer, devant l'Association des Assureurs contre les accidents, de Indianapolis, le 12 octobre 1908:

(Suite).

Décision des Tribunaux

La règle générale est qu'une fausse déclaration concernant l'âge, faite par un postulant pour une police d'assurance-vie, entrainerait le refus de la police à moins que la compagnie ne se désiste; mais, comme je l'ai dit auparavant, ceci dépend de l'intention du postulant et de la matérialité de sa déclaration. Quand il y a une différence de quelques mois, cela n'annule pas la police, mais s'il est question d'une période de 5 ou 6 ans, la police est annulée. Quand le postulant déclare son âge au mieux de sa connaissance et de sa croyance, une différence de plusieurs années, quant à l'âge déclaré et quant à l'âge véritable, n'annule pas la police.

On peut dire que la non-déclaration de l'occupation ou une déclaration fausse la concernant, rend nulle la police; toutefois, quand la classification du risque comme hasardeux est déterminée par l'agent de la compagnie d'assurance après divulgation complète des faits, l'annulation ne peut pas être réclamée pour cause de fausse déclaration. Par exemple, quand l'assuré déclare que son occupation consiste à fabriquer de l'eau gazeuse, le fait qu'il vend aussi de l'eau gazeuse n'est pas incompatible avec sa déclaration; mais d'autre part, quand un postulant déclare qu'il est marchand de glace et propriétaire d'une compagnie de transport, qu'il fait un travail de bureau uniquement, la police est annulée par la preuve qu'il est aussi engagé dans le commèrce des bestiaux au cours duquel une blessure a été reçue.

Usage des boissons alcooliques

Un cas qui est cité à juste titre comme un cas principal dans la question des liqueurs enivrantes, est le suivant; le postulant était employé dans un hôtel et, en réponse à une question posée, déclara qu'il n'était pas et qu'il n'avait jamais été employé, directement ou indirectement à la vente des liqueurs alcooliques. Il parut qu'au cours de son emploi, il était appelé de temps à temps à servir des boissons alcooliques aux hôtes de l'hotel. Le tribunal soutint que cela ne faisait pas partie de son emploi général;

PATENTES
OBTENUES PROMPTEMENT
Avez-vous une Idée ?—Si oui, demandez le Guide de l'Inventeur qui vous sera envoyé gratis par Marion & Marion, Ingénieurs-Conseils
Bureaux: { Edifice New York Life, Montréal, et 907 G Street, Washington, D. C.

SUN LIFE OF CANADA
AU 31 DECEMBRE 1908

Actif	$29,238,525.51
Surplus sur tout le Passif et le Capital, Hm 3½ et 3 p.c. Standard	2,596,303.96
Surplus d'après l'Etalon du Gouv.	4,118,491.91
Revenu en 1908	6,949,601.98
Assurances en vigueur	119,517,740.89

Ecrivez au bureau chef à Montréal pour avoir la petite brochure intitulée "Prosperous and Progressive."
LES POLICES DE LA SUN LIFE SONT FACILES A VENDRE

LA COMPAGNIE
'EQUITABLE'
D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU
Les nouvelles primes reçues depuis le dernier rapport fait au gouvernement, sont au delà de
$74,871,53
et la compagnie a émané au delà de
2,143
polices depuis cette date, ce qui est un des meilleurs résultats qu'une compagnie puisse obtenir.
S. T. WILLETT, PRESIDENT F. CAUTHIER, GERANT

LA CANADA LIFE A PAYÉ
en 1905, aux détenteurs de polices ou à leurs représentants : : : : : :
$3,272,000
contre des paiements similaires de
$4,954,000
faits par les vingt-et-une autres compagnies Canadiennes.

(ETABLIE 1853)
The Phenix Insurance Company
OF BROOKLYN
TOTAL DE L'ACTIF - - $8,719,795.33
Robert Hampson & Son, Agents,
5 ST.JOHN STREET

La Compagnie d'Assurance
MUTUELLE DU COMMERCE
contre l'Incendie
Actif excédant - $260,000.00
Assurance en force - $2,800,000.00
DEPOT AU GOUVERNEMENT
en conformité avec la nouvelle Loi des assurances de Québec, 8 Edouard VII, Chap. 69.
Bureau Principal: 151 rue GIROUARD, St-Hyacinthe

"LA PREVOYANCE"
COMPAGNIE D'ASSURANCE
Accidents et Maladies. Bris de Glaces.
Garanties de Contrats et Cautionnements.
Responsabilité de Patrons.
J. C. GAGNE, Gérant Général
160, rue St-Jacques - MONTREAL

WESTERN
ASSURANCE CO.
INCORPOREE EN 1851
ACTIF, au-delà de - - $3,130,384.82
Bureau Principal: TORONTO, Ont
Hon. GEO. A. COX, Président.
W. R. BROCK, et JOHN HOSKIN, K. C. LL.D., Vice-Présidents.
W. B. MEIKLE, Gérant-Général.
C. C. FOSTER, Secrétaire.
Succursale de Montréal:
189 rue Saint-Jacques.
ROBT. BICKERDIKE, Gérant

EST'D 1836
THE LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE
INSURANCE COMPANY
Succursale au Canada, Bureau Chef à Montréal

METROPOLITAN
Life Assurance Co'y of New York
(Compagnie à Fonds Social)

Actif	$236,927,000
Polices en vigueur au 31 décembre 1908	9,960,106
En 1908, la compagnie a émis au Canada des polices pour	$16,812,000
Elle a déposé entre les mains du Gouvernement Canadien, exclusivement pour les Canadiens	$5,500,000

Il y a plus de **300,000** Canadiens assurés dans la METROPOLITAN.